

{ Formulaire de candidature

Nom :

Prénom :

Homme Femme

Numéro et rue :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Email :

Vous avez entre :

18 et 29 ans

30 et 59 ans

60 ans et plus

Dans quel domaine êtes-vous particulièrement impliqué ?

(une seule réponse possible)

Économique Scientifique

Social Environnemental

Culturel Autres

Éducatif

Déclaration d'engagement

Si ma candidature est retenue, je m'engage à :

Intégrer le conseil de développement,

Participer aux travaux et activités (par exemple contribuer à au moins un groupe de travail, assister aux plénières, participer à des manifestations ou démarches de terrain pour faire connaître et recueillir la parole des habitants et usagers sur différents sujets, etc.).

Respecter les valeurs partagées qui donneront sens aux contributions de l'instance (par exemple mettre l'humain au centre des préoccupations, respecter l'expression de l'ensemble des citoyen-ne-s, faire preuve d'ouverture et de pragmatisme ; garder sa liberté, s'affirmer non partisan et indépendant dans l'exercice de ce mandat...).

Les valeurs et règles de fonctionnement seront précisées par les membres du Conseil de développement sous l'égide de son ou sa président-e et en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Date et signature



Vous souhaitez vous investir dans la vie locale ?

Retrouvez tous les modes de participation sur participer.eurometropole-strasbourg.eu

Eurométropole de Strasbourg

1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex
Tél : 03 68 98 50 00

www.strasbourg.eu

Strasbourg.eu
eurométropole

Quelles politiques publiques pour notre territoire ?

{ **Rejoignez le Conseil de développement** de l'Eurométropole de Strasbourg pour son nouveau mandat (2021-2026)

Vous souhaitez participer aux grands enjeux de l'agglomération ?



Candidatez entre le 15 février et le 7 mars 2021 sur participer.eurometropole-strasbourg.eu

Le conseil de développement

{C'est qui ?

Le Conseil de développement est **le reflet de la diversité des acteur-trice-s du territoire** métropolitain transfrontalier.

On y retrouve des habitant-e-s, professionnel-le-s ou bénévoles, issu-e-s du monde économique, des milieux sociaux, éducatifs, culturels, des sphères scientifiques, environnementales...

Il réunit **une centaine de membres, tous bénévoles.**

{C'est quoi ?

Le Conseil de développement est une **instance de participation citoyenne** à l'échelle des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg et de Kehl.

Il constitue **un espace de dialogue** entre les citoyen-ne-s de l'agglomération, leurs voisin-e-s allemand-e-s, la société civile, les élu-e-s et les institutions européennes.

{Pour quoi faire ?

Le Conseil de développement contribue à **enrichir les politiques publiques locales**, notamment en matière économique, sociale et environnementale.

Il intervient notamment sur **les documents de prospective et de planification** (par exemple sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Plan de déplacement urbain, etc.),

Il participe à la **conception et l'évaluation** des politiques locales de promotion du **développement durable** (par ex l'Agenda 21, le Plan Climat Air Énergie Territorial).

Il peut également se saisir de **tout sujet** qui lui semble indispensable à l'enrichissement des politiques locales et faire appel à différent-e-s expert-e-s du territoire.

Il est **à l'écoute** des habitant-e-s de l'agglomération pour percevoir l'évolution de leurs attentes.

Découvrez le travail du précédent conseil de développement sur www.strasbourg.eu/conseil-developpement

{Comment ?

Le Conseil de développement définit librement ses modalités d'organisation et la fréquence de ses temps de travail.

Il bénéficie des moyens - notamment logistiques - mis à sa disposition par l'Eurométropole.

Ses membres sont désignés pour 6 ans (mandat 2021-2026).



{Qui peut candidater ?

Les habitantes et habitants majeur-e-s de l'Eurométropole, quelle que soit leur situation (actif/active, bénévole associatif, étudiant-e, retraité-e, sans emploi...). La sélection se fera selon des critères de parité, d'âge, de domaine d'implication et de lieu d'habitation.

À l'exclusion :

- des élu-e-s,
- des agent-e-s des communes et de l'Eurométropole,
- des membres des autres instances de démocratie locale.

Modalités d'inscription

Du 15 février au 7 mars 2021

- **en ligne sur** participer.strasbourg-eurometropole.eu
- **en renvoyant le formulaire au verso à** Eurométropole de Strasbourg, Conseil de développement, 1 Parc de l'Etoile, 67 076 Strasbourg

